

## **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 25 JUIN 2020**

**L'an deux mil vingt, le vingt-cinq JUIN** à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 19 Juin 2020

**PRÉSENTS** : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, PICARD Sandrine, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel, ROBERT Carine

**EXCUSÉS** :

Secrétaire de séance : Christophe FORTIN

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Au cours de sa séance du 25 Juin 2020, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Christophe FORTIN,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 4 Juin 2020 en apportant les compléments d'informations suivants :
  - ✓ A la question concernant les indemnités des élus, Serge MERLET précise que les indemnités ont bien été débattues il y a 6 ans et qu'il regrette que l'indemnité ne soit pas précisée en euros dans la délibération.
  - ✓ Michel REMPILLON précise qu'il y a une erreur sur la date de convocation. Il faut lire le 29 Mai et non le 28 Février.

### **1. Comités consultatifs – Désignation des membres**

**Article 1 : Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la liste des comités consultatifs suivants :**

- « Voirie, réseaux et assainissement »
- « Bâtiments et petit patrimoine bâti »
- « Vie locale, associative et citoyenne »
- « Action sociale »

**Article 2 : le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, au sein des comités consultatifs suivants :**

- Le Comité consultatif « Voirie, réseaux et assainissement » :

**BENIT Julien**, COULAIS Jérôme, FORTIN Christophe, GAUTRON Julien, MERCIER Olivier, MERLET Serge

AUVINET Jean-Claude, BELON Joël, GUERRY Michel, REMPILLON Rémy, RENAUDET Patrick et RENOU Joseph

- Le Comité consultatif « Bâtiments et petit patrimoine bâti » :

**GAUTRON Julien**, BENIT Julien, FORTIN Christophe, FOURNIER Laurent, MERLET Serge, RENOU Paule

ANGIBAUD Georges, BLANCHARD Gaston, GRILLARD Roland

➤ Le Comité consultatif « Vie locale, associative et citoyenne » :  
**FORTIN Christophe**, FOURNIER Laurent, PICARD Sandrine, REMPILLON Michel, RENOUE Paule,  
TEBAST Jacqueline  
Les présidents des associations communales (ou leur représentant)

➤ Le Comité consultatif « Action sociale » :  
**RENOUE Paule**, AUBRY Marina, PICARD Sandrine, ROBERT Carine, TEBAST Jacqueline  
PAYRAUDEAU Antoinette, SOULARD Danièle, TETRAULT Maryse, VYNISALES Sylviane, Geneviève  
FORTIN

**Article 3 : le Conseil Municipal, à la demande de Monsieur Serge MERLET, accepte de modifier la délibération n° 2020-0406-04 en date du 4 Juin 2020 et en particulier la commission « Finances et fiscalité » en rajoutant un nom comme suit :**

➤ La commission « Finances et fiscalité » :  
**FORTIN Christophe**, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, MERLET Serge, REMPILLON Michel

## **1B – Création d'un groupe de travail « Abris bus et sécurité de nos enfants »**

*Considérant qu'il est souhaitable d'associer entre autres des parents d'élèves concernés par ce groupe de travail,*

**Article 1 : Le Conseil Municipal décide de créer un groupe de travail consultatif, en lien avec la commission « Vie des écoles » intitulé :**

➤ « Abris-bus et sécurité de nos enfants »

**Article 2 : le Conseil Municipal désigne au sein de ce groupe de travail :**

**DASSOT Maryline**, FORTIN Christophe, GAUTRON Julien, conseillers municipaux  
GAUDIN Christophe, LESAGE Mathieu, MICHAUD Yann

## **2. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

L'article 1650 du code général des impôts institue, dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 26 Juillet pour notre commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :**

Conseillers municipaux	Autres contribuables
COULAIS Jérôme, 46 Rue du Stade	ANGIBAUD Marie-Alberte, 16 rue G Clemenceau
MERLET Serge, 34 Rue Abbé Gaillard	BLANCHARD Reine-Marie, 26 rue des Roullières
DASSOT Maryline, 56 Rue du Châtenay	CARTRON Guillaume, 4 La Coudraie
RENOU Paule, La Pigarnière	FOURNIER Georges, 9 La Coudraie
FORTIN Christophe, L'Engraisserie	GAUTRON Jean-Pierre, 96 Route de la Bouillée
BENIT Julien, 327 Rue de la Poirasse	MARAIS Jean-Claude, 6 La Coudraie
GAUTRON Julien, 60 Rue du champ des Fiefs	PENISSON Catherine, 23 rue du Chatenay
FOURNIER Laurent, 59 Rue du Port	PUAUD Gérard, 63 rue des Diligentes
PICARD Sandrine, 92 rue du Lac	REMPILLON Rémy, 31 rue des Terriers
ROBERT Carine, 108 rue de la Poirasse	SOULARD Anne-Lise, 20 rue du Lac
TEBAST Jacqueline, 13 Rue du Puits sans tour	TETRAULT Maryse, 17 rue des Fiefs
	TEXIER Claudie, 155 Rue Georges Clemenceau
	VINATIER Myriam, 43 rue du Lac

### **3. Conseil d'administration du CCAS - Fixation du nombre d'administrateurs et élection des membres**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration,
- Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination,
- Proclame membres du Conseil d'Administration les personnes suivantes :
  - ✓ RENOU Paule
  - ✓ AUBRY Marina,
  - ✓ PICARD Sandrine,
  - ✓ ROBERT Carine,
  - ✓ TEBAST Jacqueline

### **Présentation aux conseillers municipaux du Budget Primitif 2020 voté le 5 Mars 2020**

Une présentation du budget primitif 2020 voté le 5 Mars dernier est faite aux conseillers municipaux, en présence de Monsieur POULARD, Chef de Centre des Finances Publiques de Sainte Hermine, permettant ainsi de mieux appréhender la situation financière de la collectivité.

### **4. Etat FDL - Vote des taux 2020**

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de Taxe d'Habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Sur proposition de Madame le Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le maintien des taux d'imposition pour 2020, soit :
  - ✚ Taxe Foncière (Bâti) ..... 15,23 %
  - ✚ Taxe Foncière (Non bâti) ..... 46.77 %

## 5. Ressources humaines :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 19 Septembre 2019,  
Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent polyvalent sur le grade d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 4 heures 42 mn hebdomadaires (poste annualisé) pour exercer les missions suivantes :

### ↳ **Service Restauration scolaire :**

- Service, accompagnement et surveillance des élèves lors de la restauration
- Rangement et nettoyage quotidien de la salle de restauration

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps non complet à raison de 4 heures 42 minutes hebdomadaires (poste annualisé – 4,70h),**
- **Décide de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020, le tableau des effectifs tel qu'il est annexé à la délibération.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

## 6. Lotissement le Vallon de la Charbonnière – Emprunt à contracter

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,  
Vu le Budget Primitif 2020 du budget annexe « le Vallon de la Charbonnière »,  
Considérant que par délibération en date du 15 Novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de permis d'aménager de la zone d'habitation « le Vallon de la Charbonnière »*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le lancement d'une consultation d'un emprunt d'un montant de 400 000 € pour le budget annexe « le Vallon de la Charbonnière ».**

## 7. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion de louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthie, le 3 Juillet 2020

Le Maire, **Magalie GROLLEAU**

